



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 7 février 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
1^{er} février 2024

Délibération n° DCM24-02-07P4

**Administration Générale - Projet de rénovation de
l'électricité de l'église Saint Paul - mise aux normes
de sécurité ERP**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean-François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé

Rapporteur : M. Jean-Luc Barral

L'église Saint Paul, monument classé au titre des monuments historiques, participe à l'attractivité de la Commune d'un point de vue patrimonial et culturel.

Affectée au culte de par la loi, réputée pour la qualité de son acoustique et pour son grand orgue du XIXème siècle, elle accueille régulièrement des concerts de musique de haute tenue.

Catégorisé en établissement recevant du public (ERP), le bâtiment doit être mis aux normes moyennant la réfection complète de son installation électrique interne (courant fort et courant faible).

Les travaux correspondants ont été évalués à 177 360 € HT.

Il est envisagé de rechercher des cofinancements en sollicitant des subventions auprès des partenaires institutionnels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation des travaux de réfection du réseau électrique de l'église Saint Paul pour sa mise aux normes ERP, pour un montant évalué à 177 360 € HT,
- de dire que les subventions les plus larges possible seront recherchées pour la réalisation de ces travaux,
- d'autoriser M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a été présentée en commission « Environnement et aménagement de l'espace » réunie le 30 janvier 2024.

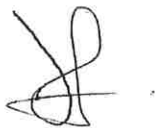
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux de réfection du réseau électrique de l'église Saint Paul pour sa mise aux normes ERP, pour un montant évalué à 177 360 € HT,

DIT que les subventions les plus larges possible seront recherchées pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE